



### **Un constat : en Auvergne-Rhône-Alpes, tous les lauréats du programme national « centre-bourg » intègrent la dimension patrimoniale et paysagère (bâti, urbain, naturel) dans leurs projets de revitalisation des centres-bourgs :**

- **Largentièr** (07) : projets de site patrimonial remarquable, d'OPAH pour reconquérir les logements vacants accompagnée d'aides spécifiques adossés au règlement du site patrimonial remarquable, d'aides supplémentaires pour la mise en valeur des façades et pour certains travaux patrimoniaux...
- **Thizy-les-Bourgs** (69) : projets de requalification d'espaces publics, de reconquête d'espaces piétons (traboules...) pour améliorer la mobilité piétonne et mettre en valeur le patrimoine, etc.
- **Saint-Eloy-les-Mines** (63) : projets de mise en valeur de l'entrée nord (quartiers désaffectés), de modernisation et d'éléments patrimoniaux (marché couvert, création d'un jardin...), d'aide à la réfection des façades sur la rue commerçante...
- **Saint-Marcellin** (38) : projets de coulée verte, de réaménagement d'espaces publics, de traitement d'un îlot très dégradé...
- **Saint-Flour** (15) : projets de requalification d'îlots et d'espaces publics, de rénovation de façades et devantures commerciales...
- **Saint-Bonnet-le-Château** (42) : projets d'intervention sur des îlots du bourg médiéval, de requalification de la « Promenade »...

In. site Internet du programme de revitalisation : [www.centres-bourgs.logement.gouv.fr](http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr)



### **Un exemple de PLUi issu du club : le PLUi de la région de Doué-la-Fontaine conforte et complète les actions du programme de revitalisation « centres-bourgs », notamment sur le volet patrimonial et paysager**

CC de 11 communes et 12 897 hab située en Pays de Loire.  
Lauréate du programme national de revitalisation « centres-bourgs »  
(avec la commune Doué-la-Fontaine). PLUi approuvé en 2016.

#### **Le projet revitalisation**, une stratégie :

- structurée autour des 5 places publiques majeures du centre de Doué et de leurs besoins et potentiels de requalification (vacances, état des bâtis, commerces, fonctionnement...),
- et traduite dans un Plan guide d'action centré en priorité sur la place des Fontaines et l'îlot Maurice Duveau.

**Les grandes orientations du PLUi** y contribuant, parmi celles exprimées dans le **PADD** :

- Conforter la ville-centre tant dans son poids démographique que dans son rôle de pôle d'animation du bassin de vie,
- Le patrimoine : faire d'un atout un moteur de l'attractivité du territoire et un axe de développement à travers sa valorisation

In. **l'Essentiel** du club « Prendre en compte le patrimoine dans le PLUi » et la **journee d'échanges** associée ; sur le lien avec la concertation, in. **Club PLUi Centre-Val de Loire** ; et sur : [www.centres-bourgs.logement.gouv.fr](http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr)

Extraits du **PADD** :

« A elle seule, [une] évolution démographique positive [sur le centre] ne peut s'accompagner d'un effet sur la vitalité commerciale du centre-ville, si d'autres actions ne sont pas mises en œuvre pour rendre de manière générale le centre-ville attractif pour les chaland, telles que : **rendre positive l'image du centre-ville** et de son cadre de vie de proximité ».

« La concrétisation de [cette] orientation doit permettre au territoire d'**obtenir une reconnaissance**, à travers l'attribution de labels, constituant autant d'outils à disposition pour la **valorisation touristique du territoire**. »